

Eco-mobilier lance la filière de recyclage des jeux et jouets

Eco-mobilier a reçu le 21 avril 2022 l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des jeux et jouets. L'éco-organisme est mandaté par les acteurs du secteur, motivés par sa compétence et son expérience. Objectif : mutualiser les moyens opérationnels et répondre dans les meilleurs délais à leurs obligations légales.

« Cette extension du périmètre d'activité apparaît comme une suite logique et naturelle pour notre éco-organisme : les jeux et jouets et le mobilier appartiennent au même univers, celui des objets de la maison, et partagent avec lui de nombreux points communs, notamment en termes de composition matière. », souligne Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier.

Cette candidature est avant tout née de la volonté des acteurs du secteur, fabricants et distributeurs de jeux et jouets, de confier à Eco-mobilier la mission de répondre en leur nom aux obligations issues de la loi AGEC. *« Ce choix est la reconnaissance des compétences et de l'expertise dont Eco-mobilier a fait preuve depuis bientôt dix ans. Le Conseil d'Administration et l'équipe d'Eco-mobilier sont fiers de cette confiance qui leur est ainsi témoignée. »,* poursuit Dominique Mignon.

40 000 tonnes de jouets finissent chaque année en déchèteries. Les fabricants et distributeurs sont conscients du caractère ambitieux des objectifs assignés par le cahier des charges mais sont confiants sur la capacité d'Eco-mobilier à relever ce challenge grâce à la mobilisation et à l'engagement des entreprises aux côtés de leur éco-organisme.

Une collaboration étroite entre les professionnels et Eco-mobilier

« Parce qu'ils partagent tous la conviction que l'enjeu écologique et environnemental est devenu vital et que le principe de responsabilité élargie du producteur est un dispositif susceptible de faire évoluer les comportements et de responsabiliser les acteurs, les producteurs de jeux et jouets ont accueilli positivement le vote de la loi AGEC et la création de l'éco filière » souligne Florent Leroux, Président de la Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture.

Selon Philippe Gueydon et Romain Mulliez, co-présidents de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant, *« la responsabilité élargie du producteur constitue l'opportunité d'initier un cercle vertueux, de mettre en valeur les bonnes pratiques et de maîtriser la fin de vie des produits »*. De nombreuses entreprises ont d'ailleurs déjà engagé de manière volontaire des démarches d'économie circulaire depuis plusieurs années, notamment en augmentant la part des produits éco-responsables dans leur offre.

Cet agrément est le fruit d'un travail collaboratif entre les professionnels des jeux et jouets et Eco-mobilier durant un an et demi. Les fédérations du secteur y ont unanimement adhéré : la FJP (Fédération Française des Industries

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
eco-mobilier.fr